



NOTICE D'INFORMATION « RENCONTRES DE LA GRANDE CAUSE REGIONALE »

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	2
1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES.....	2
1.1 Finalités	2
1.2 Base légale	2
2 DONNEES TRAITEES	2
2.1 Catégories de données traitées	2
2.2 Source des données	2
2.3 Caractère obligatoire du recueil des données	2
2.4 Prise de décision automatisée.....	2
3 PERSONNES CONCERNEES	2
4 DESTINATAIRES DES DONNEES	3
4.1 Catégories de destinataires des données	3
4.2 Transferts des données hors UE	3
5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES	3
6 SECURITE.....	3
7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT	3
7.1 Exercer ses droits	3
7.2 Coordonnées du DPO.....	3
7.3 Réclamation (plainte) auprès de la CNIL.....	4

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'organisation aux rencontres de la Grande Cause Régionale nécessite un traitement de données personnelles, sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet l'organisation aux rencontres de la Grande Cause Régionale.

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- De gérer l'inscription des participants de l'événement,
- D'envoyer des invitations,
- D'envoyer des informations aux inscrits concernant l'événement auquel ils vont participer,
- De réaliser des statistiques.

1.2 BASE LEGALE

Article n°6.1. e du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n°2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

2 DONNEES TRAITEES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification,
- Données de navigation (Internet),
- Données de connexion.

2.2 SOURCE DES DONNEES

Les données sont transmises soit directement par les personnes s'inscrivant à l'évènement soit par leurs représentants.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à la gestion de la journée.

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de traiter la demande d'inscription à la cérémonie.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne, le cas échéant :

- Les partenaires de la Grande cause régionale 2023- 2024.

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services concernés de la Région,
- Les partenaires autorisés de la Région,
- Les sous-traitants autorisés de la Région.
- Contact au sein d'une entité juridique
- Représentant légale (personne morale)

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données seront conservées pendant une durée de 3 mois à compter de la date de l'évènement.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

- Le transport, la communication et le stockage des données sécurisées,
- L'habilitation et l'exploitation des données,
- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel,
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de la Santé, du Handicap et de l'Action Sociale
Mission handicap
101 cours Charlemagne CS20033
69269 Lyon Cedex 2
Par courriel : handicap@auvergnerhonealpes.fr

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO)
101 cours Charlemagne CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.